



PERSONNELS D'INSERTION ET DE PROBATION: LES OUBLIES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

A l'appel de l'intersyndicale insertion probation, les personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Finistère (SPIP 29) se sont réunis en assemblée générale à Brest le 01 mars 2016.

Les personnels de la filière insertion-probation ont été placés au coeur des politiques pénales depuis quatre ans pour mettre en oeuvre à marche forcée la contrainte pénale, la libération sous contrainte, le suivi post libération dans des délais raccourcis, en élaborant de nouvelles méthodologies de travail, puis en étant mobilisés dans la lutte contre la radicalisation (...)

Au sein de l'administration pénitentiaire et dans le contexte sécuritaire actuel, la filière d'insertion et de probation reste pourtant LA SEULE à être écartée des revalorisations indemnitaires et statutaires négociées actuellement entre la chancellerie et les représentants des autres catégories de personnels.

LES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX REMIS EN CAUSE

Afin de mettre en oeuvre les réformes pénales annoncées, nous rappelons que ce gouvernement s'est engagé à recruter 1000 personnels dans les services d'insertion et de probation, **mais qu'à ce jour il en manque près du tiers.**

Suite à l'annonce de ces recrutements, le Garde des Sceaux s'était engagé à mettre **fin à la pré-affectation des stagiaires conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP)** pour pallier aux manque d'effectif dans les SPIP. A ce jour, la Direction de l'Administration Pénitentiaire n'a toujours pas rétabli la formation en alternance des CPIP organisée initialement sur deux ans.

Alors que les personnels de surveillance viennent d'avoir la confirmation qu'ils ne seront pas concernés par **la prime sur la manière de servir (RIFSEEP)**, les personnels d'insertion et de probation eux risquent de ne pas échapper à ce nouvel outil de discrimination.

Après avoir intégré le corps des CPIP, le calcul de la pension de retraite **des assistants de service social** est amputé par le retrait des primes de sujétion (22 % du salaire) .

LES PERSONNELS DES SPIP MOBILISES

Confrontés à la perte de notre pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010, nous subissons désormais une **INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET UNE ABSENCE DE RECONNAISSANCE** au sein de l'administration pénitentiaire.

Afin d'alerter sur l'urgence et le malaise des personnels d'insertion et de probation, nous nous engageons à partir de ce jour à **ne plus renseigner les rubriques relatives au respect des obligations des personnes placées sous main de justice**, données qui alimentent les statistiques si chères à nos dirigeants.

Faudra t'il aller jusqu'à éteindre nos ordinateurs pour que l'administration pénitentiaire et le ministère de la justice se SOUVIENNENT DE L'EXISTENCE ET DES MISSIONS des personnels de la filière insertion probation.